

SALON de DESSINS

Galerie associative « ART ACTUEL »

de l'association le Mouvement d'Art Populaire

A renvoyer signé par courrier (2 pages)

REGLEMENT

CANDIDATURE

- 1) Dans un premier temps, chaque artiste présente par mail à galerieartactuel@gmail.com
 - 4 dessins qu'ils auront sélectionnés pour ce salon. Attention vérifier le format s'ils ne correspondent pas nous ne pourrons les exposer. (voir article 2)
 - Avec un petit texte informant sur leur formation, leur démarche artistique, quelques expositions. Site ou blog.

Après sélection vous serez averti par mail.

- 2) Les dessins ne doivent pas dépasser 15x15 cm sur une feuille de 18x18 cm ou collés sur une feuille de 18x18 cm
- 3) Les dessins seront fixés afin d'être suffisamment protégés, ils seront envoyés avec une feuille de papier de soie comme protection entre chacun.
- 4) Les dessins seront envoyés dans une enveloppe sans verre ni passe-partout, à votre choix, en envoi Simple ou en Recommandé Accusé de Réception (RAR) déclarés «sans valeur commerciale» sur l'enveloppe. Vous ajouterez.
 - a) Pour l'envoi simple : Une enveloppe à votre adresse, timbrée suffisamment au tarif en vigueur, pour le retour des œuvres (et) ou des chèques.
 - b) Pour les œuvres envoyées en RAR une enveloppe affranchie suffisamment au tarif en vigueur et le formulaire prêt à l'envoi en RAR pour le retour.
- 5) Les œuvres seront signées. Au dos il y aura le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste écrits clairement.
- 6) L'inscription à cette exposition est de 30,00 euros payé par chèque au nom du MAP.
- 7) Récapitulatif : Avec l'envoi il y aura dans l'enveloppe :
 - 4 œuvres (réf 5)
 - le prix et le titre de chaque œuvre,
 - un petit texte informant sur votre formation, votre démarche artistique, quelques expositions, vos site ou blog.
 - Le règlement signé,
 - la déclaration sur l'honneur signée,
 - le chèque correspondant à l'inscription pour l'exposition de 30,00 euros au nom du MAP .-

Une enveloppe à votre adresse timbrée pour le retour des œuvres (et) ou des chèques. (réf 4a ; 4b)

SALON de DESSINS

Galerie associative « ART ACTUEL »

de l'association le **Mouvement d'Art Populaire**

8 L'association Mouvement d'Art Populaire ne prend pas de commission sur les ventes.

Les chèques seront faits à votre nom, veuillez préciser l'ordre exact pour le paiement.
L'association du Mouvement d'Art Populaire décline toutes responsabilités sur les chèques ayant des problèmes de paiement.

Attention

« Tout artiste qui vend une œuvre doit avoir connaissance qu'il doit se déclarer aux services compétents. L'association décline toutes responsabilités sur la non-application de ces démarches, chaque artiste étant responsable d'effectuer ou pas ces déclarations.

L'association s'engage à ne pas divulguer les coordonnées des artistes sauf si ces derniers l'autorisent. »

9 Le Mouvement d'Art Populaire se réserve le droit d'utiliser l'image des œuvres pour des raisons promotionnelles ou culturelles.

10 Les œuvres seront manipulées avec le maximum de précaution, le Mouvement d'Art Populaire n'assume aucune responsabilité pour quelque dommage ou perte qu'il pourrait y avoir. L'association décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradations diverses des œuvres exposées. Il est donc fortement conseillé aux artistes de contracter une assurance personnelle pour couvrir ces possibles problèmes.

- En cas de dégradations provoquées par une tierce personne reconnue, l'artiste devra personnellement se retourner contre l'assurance « Responsabilité Civile » de celle-ci.

11 Les œuvres ne correspondant pas à celles sélectionnées ne seront pas exposées

12 Tout document non complet ne sera pas exposé.

Je déclare être en accord avec le règlement dont j'ai pris connaissance.

Date : _____

Mention lu et approuvé : _____

Signature : _____

SALON de DESSINS

Galerie associative « ART ACTUEL »

de l'association le Mouvement d'Art Populaire

A renvoyer signé par courrier

Déclaration sur l'honneur 2016

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année 2016 et qui sera à jour pour l'exposition.

Je déclare sur l'honneur être en règle avec l'administration concernant mes obligations fiscales et sociales issues de mon activité artistique.

Je déclare sur l'honneur avoir pris toutes les dispositions nécessaires avec mon assurance pour couvrir mes œuvres et mon matériel contre les risques de perte, de vol et de dégradation durant l'exposition. (L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et de dégradation d'œuvres et de matériel).

Nom de l'artiste exposant : _____

Date : _____

Signature : _____

SALON de DESSINS

Galerie associative « ART ACTUEL »

de l'association le Mouvement d'Art Populaire

A renvoyer signé par courrier

PIECES A FOURNIR POUR L' INSCRIPTION DEFINITIVE

-Les 4 oeuvres

- Un petit texte évoquant votre formation, votre démarche et parcours artistique (expos, dates ...)

-Titre et prix de vos œuvres, avec photos si vous le souhaitez de vos œuvres exposées. Vos sites ou blogs
(ces documents seront consultables lors de l'exposition par les visiteurs)

- Le règlement original 2016 (impérativement daté et signé avec la mention manuscrite « lu et approuvé »)

- La déclaration sur l'honneur 2016 datée et signée.

- Un chèque de 30 euros au nom du MAP

Une enveloppe affranchie à votre adresse pour le retour de vos œuvres et (ou) des chèques.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Merci de retourner votre dossier avant le 30 mars exclusivement à l'adresse suivante :

Mouvement d'Art Populaire
BP 63
34501 Béziers Cedex

Signature